

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
11 Décembre 2008

En exercice :35
Présents :32
Titulaires :31
Suppléants : 1
Pouvoirs : 1
Absents3

Convocation adressée à chaque conseiller le 01^{er} décembre 2008 pour la session ordinaire du jeudi 11 décembre 2008

L'an deux mil huit, le six octobre à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de Miellin sous la Présidence de M. SAINTIGNY Henri, Président.

Etaient Présents:

M. SEGUIN Michel, Melle GROSJEAN Céline, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mme MAIROT Marie-Ange, Mr CHATELOT Henri, Mme FRESLIER Marie Claire, Mr GRANDJEAN Michel, Mr DALVAL Jean-Marc, Mr MARTINET Gilles Mr SAINTIGNY Henri, Mme VALDENNAIRE Marie France, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr MOUGENOT Bernard, Mr PARISOT Jean-Marie, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr PERNOT Jean, Mr ANTOINE Francis, Mr LALLOZ Jacques, Mr CLAUDEL Hubert, Mr TOURDOT Roger, Mr CARITEY Cyril, Mr GILLET Denis, Mr BEURIER Patrice, Mr MARTINET, Mme TORTISSIER Virginie, Mr LOMBARD Patrice, Mr NOEL Rémi, Mr SARRE Vincent

Absent représenté par délégué suppléant :

- Mr MOUGENOT Michel qui donne pouvoir à M.DAVAL Brice

Absents : MM. ROGER Claude, DEMANGE René, Mme POULMAR Gilberte

Melle GROSJEAN Céline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Tout d'abord, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ce soir. M. LOMBARD demande au vu de l'ordre du jour à ce que la question du retrait de Fresse soit traitée en premier lieu. M. SAINTIGNY répond que les questions seront traitées dans l'ordre établi lors de l'envoi de la convocation.

OFFICE DE TOURISME : MONTANT DE LA SUBVENTION 2009

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la demande du Président de l'Office de Tourisme de la Haute vallée de l'Ognon concernant la révision du montant de la subvention de fonctionnement allouée par la CCHVO.

M. PLACIARD, Président de l'Office, est présent ce soir pour nous présenter ce qui motive cette demande.

Après avoir présenté l'offre touristique du territoire et les activités de l'Office de Tourisme, M. PLACIARD explique les raisons pour lesquelles il demande l'augmentation de la subvention. L'office de tourisme souhaite continuer à développer son activité et notamment :

- Mieux connaître les hébergeurs pour être un meilleur relais auprès des personnes souhaitant séjourner dans la région
- Réfléchir pour développer l'offre touristique sur le printemps et l'automne, où le potentiel d'accueil n'est pas encore vraiment exploité
- Poursuivre le travail sur la randonnée, en travaillant par exemple sur le développement de circuits familiaux ou à destination des personnes handicapées
- Développer de nouvelles animations
- Travailler plus avec les acteurs locaux et notamment les communes

Pour satisfaire ces besoins, M. PLACIARD explique que l'Office de Tourisme a besoin de 8 000 € supplémentaires pour faire passer le temps de travail de l'hôtesse de 17,5 à 30 heures par semaine. La subvention passerait de 3,30 € par habitant à 4,50 €.

Certains élus s'interrogent sur la pertinence de cette augmentation au vu des projets qui vont arriver à la CCHVO et qu'il faudra financer. L'idée de financer cette augmentation par le produit de la taxe de séjour est évoquée. M. MARTINET répond que le produit de la taxe ne peut être affecté qu'à des investissements. Des élus demandent à ce que l'augmentation ne soit pas de cette ampleur. Pour finir, M. le Président propose de fixer le montant de la subvention 2009 à 4 € par habitant. Le Conseil accepte cette proposition.

CREATION DE LA COMMISSION TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Président explique que, dans le cadre de la mise en place de la taxe de séjour, il serait souhaitable d'impliquer les hébergeurs pour permettre une gestion optimale de la perception du produit de la taxe.

A cet effet, M. le Président propose de créer une commission paritaire associant les logeurs pour réfléchir à l'affectation du produit de la taxe, dans le cadre d'investissements touristiques.

La commission serait composée de 12 membres : les présidents de la CCHVO et de l'Office de Tourisme, l'agent de développement de la CCHVO, l'agent d'accueil de l'Office, 4 délégués communautaires et 4 hébergeurs choisis avec le concours de l'Office.

Outre les membres de droit, les logeurs intéressés se sont fait connaître à l'Office et deux membres de la CCHVO ont été désignés lors de la dernière commission Tourisme. Les 4 logeurs sont : Françoise MARLIER, Yves BERNARD, Jacky FRESLIER et Bernard VERNIER. Deux membres de la CCHVO ont été désignés à la dernière commission tourisme : Marie-Claire FRESLIER et Hubert CLAUDEL. Il reste deux membres à désigner ce soir. Céline GROSJEAN et Yves BONNET sont désignés.

Le Conseil décide de créer la commission et valide sa composition à 31 voix pour et 1 contre.

CARTES COMMUNALES

Le Président rappelle la délibération du 08 décembre 2006 prescrivant l'élaboration de cartes communales sur 10 des 12 communes de la CCHVO.

M. le Président explique aux délégués communautaires que 3 communes ont terminé le travail d'élaboration du document de carte communale avec le bureau d'étude TOPOS. Il y a lieu maintenant de lancer l'enquête publique simultanément sur ces 3 communes (Ternuay, Belonchamp et Fresse) comme le prévoit le Code de l'Urbanisme.

M. NOEL demande la parole et explique que suite à l'absence de confirmation écrite des dernières modifications par le bureau TOPOS il ne souhaite pas que la commune de Belonchamp parte en enquête publique pour le moment.

M. SAINTIGNY prend acte et propose donc de ne lancer l'enquête publique qu'à Fresse et Ternuay. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

PLU DE MELISEY

M. le Président informe le conseil de la demande de M. Régis PINOT, Maire de Melisey. Celui-ci souhaite engager une modification et une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Melisey. M. le Président rappelle que la CCHVO a compétence pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

La modification est nécessaire car la commune rencontre de nombreuses difficultés liées à l'application du règlement du PLU. Ces difficultés d'interprétation, notamment pour la DDE qui instruit les permis, est à l'origine de complications sur certains projets, publics ou privés, notamment pour l'implantation du centre de tri de La Poste.

Une révision simplifiée doit également être menée pour changer l'affectation d'une zone classée aujourd'hui en zone naturelle, afin de développer un projet touristique.

Il y a lieu de délibérer pour lancer la démarche, avertir les services de l'Etat, pouvoir solliciter une subvention d'Etat (environ 20 %) et recruter le cabinet chargé de ces deux procédures. Le coût de la démarche est estimé entre 4000 et 6000 € HT.

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

REHABILITATION DU GYMNASIUM DE SAINT-BARTHELEMY : DEMANDE DE DGE 2009

Le Président rappelle les différentes délibérations afin de solliciter des subventions dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder à la dernière sollicitation, au titre de la DGE 2009. Conformément à la demande de M. le Sous-préfet de diviser notre demande en deux tranches, la demande 2009 porte sur la deuxième tranche pour un montant de 446 980, 44 €. La demande porte sur 30 % de cette deuxième tranche. M. le Président rappelle le plan de financement prévisionnel :

- Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement 2008 : 101 405,70 € soit 12 %
- Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement 2009 : 134 094, 13 € soit 16 %
- Etat dans le cadre du CNDS : 32 500 € soit 4 %
- Conseil Régional de Franche-Comté, dans le cadre du contrat de Pays signé avec le Pays des Vosges Saônoises pour la période 2007-2013 : 155 000 €, soit 18 %
- Conseil Général de Haute-Saône, dans le cadre de sa politique traditionnelle (fiche E32 du guide des aides) de soutien aux équipements sportifs à hauteur de 152 500 € soit 18 %
- Autofinancement CCHVO : 274 500,17 € soit 32 %

Cette demande est validée par 23 voix pour, 6 contre et 3 abstentions.

MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président explique que, suite aux réunions des commissions de travail, certains projets commencent à émerger. Cependant, la poursuite de la mise en œuvre de ces projets nécessite que la CCHVO soit compétente pour les mener à bien. Il y a donc lieu de modifier les statuts. Ces modifications portent sur deux blocs de compétences : "Politique du logement et du cadre de vie" et "Culture, Sport et Education".

Le premier vote sur le bloc de compétence "Politique du logement et cadre de vie". Le Président propose l'intégration de la compétence suivante : «*Soutien aux dispositifs d'aide pour le maintien à domicile des personnes âgées* » L'objectif est de permettre à la CCHVO de soutenir financièrement le dispositif d'aides aux personnes âgées (Présence Verte notamment) ou de futurs projets locaux à destination de ce public. Cette proposition est acceptée à 31 voix pour et 1 refus de vote.

Le second vote porte sur le bloc de compétence "Culture, Sport et Education". Le Président propose deux modifications :

1. La compétence suivante : "*Création et gestion d'équipements sportifs nouveaux à compter de l'adoption des statuts. Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs créés par la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon*"

se transformerait en: "*Est déclarée d'intérêt communautaire la gestion des équipements sportifs créés ou réhabilités par la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon à compter de l'adoption des statuts*"

L'objectif est de faire entrer la réhabilitation des salles existantes dans les compétences de la CCHVO.

2. La compétence suivante : "*Enquête concernant les modes de garde du périscolaire et de la petite enfance et recherche de solutions et de développement à partir de créations nouvelles*"

se transformerait en : "*Développement et gestion de l'offre périscolaire et petite enfance sur le territoire de la Communauté de communes de la Haute vallée de l'Ognon*"

L'objectif est de permettre à la CCHVO de développer les projets d'accueil une fois la phase de réflexion achevée.

Les changements apportés au second bloc de compétence sont adoptés par 27 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES

M. le Président explique que de par la loi, le personnel jouit d'une protection sociale en cas de maladie, accident, maternité, paternité et décès. Ces prestations dues sont assurées principalement par la collectivité d'où des risques qu'il convient de minimiser.

Le Centre de Gestion, après appel d'offres, propose de couvrir ces risques par une assurance auprès de DEXIA-SOFCAP aux taux de 5,25 % pour le personnel relevant du régime CNRACL et de 1,05 % pour le personnel du régime IRCANTEC.

Monsieur le Président propose de souscrire à ce contrat, pour une durée de 4 ans. Le régime du contrat est par capitalisation. Pour un arrêt maladie ordinaire, la franchise est de 15 jours. Le coût annuel de cette assurance est de 3254,41 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ORDURES MENAGERES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Président expose que le Trésorier nous a adressé des propositions d'admission en non-valeur de redevables des ordures ménagères 2006 – 2007.

Considérant que dans ces cas précis il n'a pas été possible de procéder au recouvrement des redevances (soit en raison de liquidation judiciaire, d'adresses inconnues...) Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur des créances dont le détail suit :

- Année 2005 : 180 €
- Année 2006 : 910,71 €
- Année 2007 : 290,50 €

Total : -180 € au budget général (2005) ; -1201,21 € au budget annexe Ordures Ménagères (2006 et 2007)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ORDURES MENAGERES : REDUCTION DE TITRE

Le Président présente la demande de réduction à effectuer sur la facturation de la Redevance Ordures Ménagères 2008.

Il s'agit d'une réduction sur la commune de Fresse pour un montant de 17,50 €. Suite à l'avis favorable de la mairie, M. le Président propose de réduire cette facture. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ORDURES MENAGERES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président expose qu'il convient de modifier le chapitre 012 -charges salariales dans le budget annexe Ordures Ménagères 2008 pour pouvoir couvrir les dépenses supplémentaires liées au congé maternité de Mme COUTHERUT Isabelle. Un virement de crédit du chapitre 022 au chapitre 012 pour un montant de 3600 € est à effectuer. La proposition est adoptée à l'unanimité.

SPANC : ANNULATION DE TITRE

Monsieur le Président informe le conseil que suite à l'erreur de facturation après le premier contrôle de fonctionnement de l'installation d'un habitant de Fresse, il y a lieu d'annuler cette facture contrôle assainissement qui a été éditée pour un montant de 61 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SPANC : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président expose qu'il convient de modifier le chapitre 012 charges salariales dans le budget annexe SPANC 2008. Il s'agit d'un simple jeu d'écritures pour permettre d'équilibrer le chapitre 012, article par article. Le mouvement est le suivant : -310 € sur le compte 6450 qui alimentent à hauteur de 10 € le 6338, de 150 € le 6453 et de 150 € le 6454. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE FRESSE

Monsieur le Président informe le conseil de la délibération du conseil municipal de Fresse en date du 19 septembre 2008 demandant le retrait de la commune de la CCHVO. Monsieur le Président explique que le conseil doit se prononcer sur cette demande.

Tout d'abord, M.SAINTIGNY laisse la parole à Patrice LOMBARD, Maire de Fresse. Celui-ci expose les raisons qui poussent la commune à demander son retrait de la CCHVO. Celui-ci explique que l'équipe municipale en place à Fresse est en désaccord avec la politique menée au niveau de la Communauté de communes. Les différents points de désaccord ont été exposés dans la délibération du 19 septembre.

Avant de prendre la parole, M. SAINTIGNY demande si des personnes veulent réagir. M. DAVAL prend la parole pour dire le mépris qu'il a pour la grande majorité du Conseil Communautaire qui vote les décisions sans réfléchir. Il considère que les conseillers sont des veaux. Selon ses propres termes, il a "mal à la France". Ces termes sont retranscrits sur le compte-rendu à la demande des délégués communautaires.

Enfin, M.SAINTIGNY prend la parole pour exprimer son point de vue. Il demande aux délégués de voter pour que Fresse reste dans la CCHVO et ce pour plusieurs raisons. C'est dans l'intérêt de la CCHVO : avoir une taille plus importante permet de réaliser plus de projets et des effets de mutualisation plus importants. De plus c'est une structure obligatoire pour le futur. C'est de l'intérêt de la commune de Fresse : pour accéder à des entités financées en partie par la CCHVO comme le Pays, des services mutualisés (OM, SPANC...) et enfin pour accéder à des subventions qui ne seront a priori plus données à des communes isolées, comme la DGE, ce qu'avait expliqué auparavant M.PINOT. Enfin la commune de Fresse n'est pas isolée comme on veut bien le laisser entendre puisque 11 personnes sont licenciées au handball, 6 au tennis et il y a une bonne participation des habitants de Fresse à l'Espace Public Numérique.

Le vote s'effectue à bulletin secret. Par 22 voix pour et 10 contre, le Conseil décide le maintien de Fresse à l'intérieur de la CCHVO.

QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation des décharges : M. le Président indique que les travaux ont débuté il y a deux semaines. Les travaux de remodelage sont terminés à Haut-du-Them, Ternuay et sont en cours à Fresse. L'apport de terre végétale se fera en fonction du climat. M. Le Président indique que les maires concernés par les travaux sont invités aux réunions de chantier.

Départ de l'agent de développement : M. SAINTIGNY informe le conseil du départ prochain de Clément PAHIN, Agent de Développement à la CCHVO depuis juillet 2006. M. le Président indique qu'une procédure de recrutement est en cours.

Vu Le Président,

H.SAINTIGNY